

**Contribution écrite pour l'examen périodique universel
de l'Espagne par le Conseil des droits de l'homme**

**Liberté de la presse :
Agressions, menaces et censure
contre les journalistes et la presse en Catalogne**

Grup de Periodistes Ramon Barnils

La Perla, 31
08012 Barcelone
info@grupbarnils.cat

et

European Civic Forum

167, Boulevard de la Villette
75010 Paris, France
Téléphone : 0033 (0)1 80 05 19 10
anajmowicz@civic-forum.eu

Barcelone, 26 mai 2019

A. Les organisations signataires

a. Grup de Periodistes Ramon Barnils

1. Le Groupe de Journalistes Ramon Barnils (Grup de Periodistes Ramon Barnils) a été créé il y a une vingtaine d'années avec la volonté de créer un espace de rencontre pour les journalistes partageant l'idée d'un journaliste précis, critique, fait et pensé depuis les Pays Catalans.
2. Après des années de travail informel et suite au décès du journaliste Ramon Barnils, le collectif acquiert une structure formelle en 2001. Depuis, l'association travaille pour la diffusion et la défense de la liberté d'information ainsi que du respect de la culture et de la langue.
3. Le Groupe de Journalistes Ramon Barnils a fondé il y a 10 ans Media.cat, un observatoire critique des médias qui est une référence dans son domaine. Depuis 2015, Media.cat a créé la Carte de la censure, un projet visant à documenter et à dénoncer les faits ou situations qui restreignent le travail des journalistes ou qui peuvent restreindre la liberté d'expression ou d'information des citoyens.

b. European Civic Forum

Le Forum civique européen (ECF) est un réseau transnational réunissant plus de 100 associations et ONG de 27 pays européens qui travaillent activement sur des questions telles que l'éducation à la citoyenneté, la défense des droits de l'homme et la défense de la démocratie. Afin de reconstruire la capacité du projet européen pour offrir aux citoyens le cadre d'un avenir commun et pour lutter contre les bouclages identitaires régressifs et agressifs, l'ECF se joint au débat. À cette fin, le Forum civique européen a trois objectifs principaux dans les trois directions suivantes: 1. renforcer la participation civique; 2. développer l'espace civique; 3. Construire un dialogue civil.

B. Violation de la liberté de la presse

a. De la liberté de la presse

4. La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (Pacte ONU II) protègent le droit à la liberté d'expression à leurs articles 19 respectifs.
5. S'agissant en particulier de la liberté de la presse, l'art. 19 DUDH affirme que « tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit ».
6. Dans sa jurisprudence, la Cour européenne des droits de l'homme rappelle que « la presse joue un rôle éminent dans une société démocratique : si elle ne doit pas franchir certaines limites (notamment quant à la protection de la réputation et des droits d'autrui), il lui incombe néanmoins de communiquer, dans le respect de ses devoirs et de ses responsabilités, des informations et des idées sur toutes questions d'intérêt général. En outre, la liberté journalistique comprend aussi le recours possible à une certaine dose d'exagération voire même de provocation (arrêt CEDH *Nadotka c. Russie*, req. n° 38010/05, 31 mai 2016, § 30).

b. Des actes de violence contre les médias catalans

7. En marge de l'organisation du referendum d'autodétermination de la Catalogne du 1er octobre 2017, le nombre d'épisodes de violence et d'intimidation contre des journalistes de la part de groupes nationalistes et de l'extrême droite espagnole a explosé.

Le 27 septembre 2017, quelques jours avant la tenue du vote, des dizaines de manifestants d'extrême droite se réunissent devant le studio de la radio publique catalane (Catalunya Radio). Ils portent une pancarte disant « pour Espagne, j'ose ! » et invectivent la journaliste Monica Terribas, en la qualifiant de « hutu » et « subventionnée »¹

¹ http://www.eldiario.es/catalunya/politica/MINUTO-Diada_13_685361458_12641.html

1. .

Le 30 septembre 2017, à Badalona, durant la nuit les quatre pneus d'un véhicule de la chaîne publique catalane TV3 sont troués. Une fenêtre du véhicule est brisée. Les auteurs ne sont pas identifiés <http://www.naciodigital.cat/noticia/139515/atac/cotxe/tv3/badalona>

2. .

Le 8 octobre 2017, plusieurs équipes de TV3 qui suivent une manifestation en faveur de l'unité d'Espagne sont agressés et insultés. Durant une émission en direct, une personne tente de frapper la journaliste Laura Catalan reçoit un coup au visage avec un drapeau espagnol, pendant que d'autres manifestants la traitent de « pute » et « salope »
http://vertele.eldiario.es/noticias/TV3_0_1947105275.html

-
3. . Le même jour, à Lleida, une équipe de journalistes de la même chaîne est aspergée avec un liquide puant, alors qu'une autre, qui suivait une manifestation en direct depuis un balcon, doit attendre plusieurs heures avant de quitter l'immeuble en raison d'un groupe de personnes avec une attitude intimidante devant la porte SoURCE ?. Le journaliste Xavi Rossinyol dénonce avoir dû cacher le logo de la chaîne de leurs micros pour éviter d'être agressés.
 4. Le 10 octobre 2017, la journaliste Margalida Solivellas dénonce que son véhicule de service, portant le logo de TV3 et garé dans une place de Palma de Mallorca, apparaît endommagé avec des tags « Vive l'Espagne ! Hors de Mallorca ! ». Elle indique avoir travaillé durant 30 ans dans les Îles Baléares et n'avoir jamais vécu ça.
 5. Le 25 octobre 2017, une équipe de TV3 couvrait un rassemblement d'une cinquantaine de personnes convoqué par le collectif « nous sommes 1000 patriotes » en soutien aux policiers espagnols logés dans un camping de Escala. Les journalistes sont injuriés et agressés par certaines personnes présentes. L'un d'entre eux se voit arracher son micro, qui est lancé par l'agresseur à l'intérieur du camping, en le brisant.
 6. Le 27 octobre 2017, jour de l'adoption de la Déclaration d'indépendance, des centaines de manifestants unionistes se réunissent devant la radio catalane et attaquent le bâtiment. Une vitre est brisée et plusieurs journalistes sont menacés. Le directeur de la Radio, Saül Gordillo, annonce qu'il déposera une plainte pénale.
 7. Le 29 octobre 2017, les équipes de TV3 qui couvrent une grande manifestation unioniste à Barcelone sont injuriés par la foule. Certains manifestants leur lancent des pièces de monnaies, des cigarettes allumées et des crachats. Les fourgons de TV3 reçoivent des coups et sont remplis d'autocollants contre l'indépendance.

-
8. Quelques mois plus tard, le 16 juillet 2018, le photojournaliste Jordi Borràs, spécialiste des mouvements d'extrême droite, est agressé à Barcelone, à la sortie d'un acte politique qu'il était chargé de photographier. L'agresseur est un Commissariat de la Brigade Provinciale d'Information de la Police nationale espagnole. Le fonctionnaire n'était pas en service, mais portait sur lui un couteau. Il a crié à la direction du journaliste "Vive l'Espagne, vive Franco !", avant de le frapper au visage à plusieurs reprises. Le journaliste a dénoncé le policier, qui a présenté une contre-plainte. Une procédure administrative a été ouverte contre le policier, qui ne semble toutefois pas avoir été suspendu et être donc encore en service. En mai 2019, le Ministère public a requis une peine de deux ans de prison contre l'agent, en le retenant coupable d'un délit de lésions, avec l'aggravante d'un mobile discriminatoire pour motifs idéologiques. D'autre part, l'accusation requiert le classement de la contre-plainte déposée par le policier contre le journaliste.

 9. Le 29 août 2018, lors d'une manifestation convoquée par le parti Ciudadanos (centre-droite espagnole) à Barcelone, des manifestants agressent physiquement un cameraman de la chaîne TeleMadrid. Le journaliste est roué de coups de poings et pieds. Cette agression semble s'expliquer par le fait que les manifestants auraient confondu le logo de la chaîne madrilène avec celle de TV3.

 10. Le 9 novembre 2018, lors de la manifestation pour la journée nationale du Pais Valencien (région proche à la Catalogne) des contre-manifestants d'extrême droite ont franchi le cordon policier et ont lancé des liquides irritants contre les photographes et journalistes.

11. Selon la journaliste de elplural.com Loreto Ochando : *« j'étais en train de prendre une vidéo quand, tout à coup, j'ai commencé à pleurer et à tousser sans pouvoir respirer. La sensation d'oppression était telle que j'ai eu la nausée. Nous avons été assistés par des agents, qui nous ont rincé le visage avec de l'eau et nous ont expliqué ce que nous devons faire pour ne pas nous irriter encore plus les yeux. Ça a été des minutes horribles pour celles et ceux qui voulaient simplement informer ».*

12. Le photjournaliste du quotidien El Salto, José Angel Rocamora indique qu'un des agresseurs l'a menacé avec sa ceinture et lui a arraché le téléphone des mains, avant de le lui rendre. Plus tard, un autre agresseur lui a nouvellement arraché le téléphone et l'a jeté au sol. Lorsqu'il a tenté de récupérer son bien, l'agresseur lui a donné un coup de poing.

13. L'Union des journalistes valenciens a publié un communiqué rappelant que « ce contexte d'intimidation aux journalistes et photjournalistes implique une violation claire des droits à la liberté d'expression et à la libre information ». Plusieurs journalistes ont porté plainte. La délégation du Gouvernement espagnol indique que les personnes qui ont gazé les journalistes ont été identifiés. Une instruction est formellement ouverte mais aucune condamnation ne semble avoir été prononcée.

a. De la censure contre les médias catalans

14. Le 23 novembre 2017, suite à une plainte déposée par le parti Ciudadanos, le Conseil électoral provincial de Barcelone, considère qu'utiliser les termes de

« conseillers exilés » pour les anciens membres du Gouvernement catalan ayant quitté le pays en raison de la répression du référendum du 1^{er} octobre 2017, violerait le « principe de la neutralité de l'information ».

15. Suite à un recours de Ciudadanos, le Conseil électoral central étend l'interdiction à l'utilisation des termes « Conseiller » ou « Président » pour les membres de l'ancien gouvernement. Cette même décision sanctionne la décision de TV3 de couvrir une manifestation pour la liberté des prisonniers politiques catalans le 11 novembre 2017. Cette manifestation avait réuni 750'000 personnes.
16. Le 7 décembre 2017, sous la pression des nombreux recours déposés par les partis unionistes espagnols, le Directeur de l'information de la chaîne publique catalane indique qu'il renonce à couvrir une manifestation à Bruxelles (Belgique) en faveur de l'indépendance de la Catalogne et ayant réuni 45'000 personnes. Malgré cette décision, le Parti populaire dépose un nouveau recours contre le traitement de cette information par TV3.
17. Le 15 décembre 2017, le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement espagnol, Josep Borrell, intervient à un meeting électoral du Parti socialiste catalan (section régionale du Parti socialiste espagnol). Il tient les propos suivants : « *Il faut désinfecter, il faut désinfecter en commençant par les moyens de communication. C'est à dire, les choses n'arrivent pas par hasard* ».
18. Le 23 mars 2018, le Conseil électoral central espagnol a donné suite à une plainte déposée par le candidat du Partido Popular à la mairie de Barcelone à l'encontre de la télévision municipale Betevé. Le Conseil a interdit à la chaîne de

retirer de son site web et de toutes ses émissions d'utiliser les mots clefs « procès prisonniers politiques » en considérant que cette expression violait la neutralité de la chaîne publique.

19. Le 28 mars 2019, cette instance a renversé une décision du Conseil électoral provincial de Barcelone et a ordonné l'ouverture d'une procédure de sanction contre la corporation catalane des médias audiovisuels (CCMA – intégrant Catalunya Radio et TV3) pour la couverture d'une manifestation à Madrid en faveur des prisonniers politiques accusés de leur participation au référendum du 1^{er} octobre 2019. Selon le Conseil central, la manifestation pour les prisonniers constituait un événement « partisan » et sa couverture ne respectait donc pas les principes de « pluralisme politique, neutralité informative, égalité et proportionnalité » durant la période électorale. Elle a donc ordonné à la chaîne d'offrir deux heures d'émission aux organisations politiques qui n'ont pas soutenu la manifestation et cela proportionnellement à leur représentation parlementaire.
20. Le jour même, pour donner suite à un recours déposé par le parti Ciudadanos, le Conseil électoral central a formellement interdit aux journalistes de TV3 et Catalunya Radio d'utiliser les expressions comme « exilé », « procès à la répression » et « prisonniers politiques » en indiquant que ces mots étaient contraires au « principe du pluralisme politique et social » durant la période électorale.
21. Le président de Ciudadanos, Albert Rivera, s'est réjoui de cette décision en indiquant « Bonne nouvelle : le Conseil électoral donne raison à Ciudadanos et interdit à TV3 de parler de l'Espagne comme si c'était une dictature. Il faut en finir d'utiliser des ressources de l'État pour aller contre l'État. Lorsque nous

gouvernerons, ou TV3 respecte la Constitution ou elle ne recevra même pas un euro ».

22. La tête de liste du Partido popular (droite espagnole) au parlement espagnol pour la Catalogne, Cayetana Avarez de Toledo, a réagi en réclamant un changement de ligne éditorial et a déclaré « Ou TV3 est de tous, ou elle ne sera de personne. On la ferme et point ».

23. Le 9 avril 2018, la projection d'un documentaire au sujet de la situation des familles des prisonniers politiques catalans par TV3 a fait l'objet d'une énième saisine par Ciudadanos du le Conseil électoral provincial de Barcelone, qui n'a pas constaté de problèmes. Sur recours, le Conseil électoral central a renversé cette décision en considérant que le documentaire « offre une image de victimisation d'un secteur de la société catalane qui est ouvertement favorable aux positions politiques des partis souverainistes » et qu'il « transmet un message qui légitime la cause séparatiste », raison pour laquelle il violerait les principes d'égalité, pluralisme et neutralité.

24. En mai 2019, TV3 et Catalunya Radio avaient organisé un débat électoral en vue des élections européenne. Étaient invités les représentants des différentes listes pour la Catalogne, dont l'ancien vice-Président Oriol Junqueras, emprisonné à Madrid, et l'ancien Ministre régional Toni Comin, exilé en Belgique. Le Conseil électoral provincial de Barcelone a autorisé leur intervention par vidéoconférence. Sur recours, le Conseil électoral central a interdit leur participation.

b. Conclusions

-
25. Ces multiples épisodes, principalement en lien avec le conflit politique opposant le Gouvernement espagnol au mouvement pour l'autodétermination de la Catalogne, ont débouché dans des multiples violations de la liberté de la presse.
26. Les cas mentionnés dans le présent rapport ne sont que quelques exemples des dizaines d'agressions physiques et des multiples entraves à l'encontre des professionnels de l'information des principaux médias publics de Catalogne.
27. À cela s'ajoute la campagne d'harcèlement judiciaire orchestré par les parties unionistes espagnols (Ciudadanos et le Parti Populaire), bénéficiant de la complicité du Conseil électoral central et visant à censurer et interdire l'utilisation de certains mots (exile, conseiller, président, prisonniers politiques) et la couverture de mobilisation réunissant des centaines de milliers de personnes pour réclamer le respect des droits fondamentaux des personnes victimes de la répression en raison de leur engagement pour la démocratie et l'autodétermination.
28. Ces faits ont eu un impact grave sur la liberté d'expression et d'information, en particulier en Catalogne.
29. Face à cette situation, l'impunité garantie aux auteurs et le silence du Gouvernement espagnol sont injustifiables et exigent une intervention de la communauté internationale.

B. Recommandations

Pour les raisons exposées ci-dessus, le Grup de Periodistes Ramon Barnils (GPRB) demande respectueusement aux États intervenant dans l'examen périodique universel que

l'attention du Gouvernement espagnol soit attirée sur ces manquements répétés au droit à la liberté d'expression et d'information.

Pour ce faire, le Grup de Periodistes Ramon Barnils invite le Conseil des droits de l'homme à formuler aux autorités espagnoles les recommandations suivantes :

- Rappeler au Gouvernement espagnol son obligation de respecter la liberté d'expression et d'information.
- Rappeler que l'absence de protection assurée aux journalistes victimes d'agressions au cours de manifestations en faveur de l'unité d'Espagne constitue un manquement dans les obligations positives d'assurer la liberté d'information.
- Rappeler que l'impunité, du moins apparente, dont bénéficient les auteurs d'agressions contre des journalistes est inacceptable et qu'il s'agit donc d'entreprendre toutes les démarches afin que les auteurs de tels crimes soient rapidement identifiés et sanctionnés. Lorsqu'il s'agit de fonctionnaires des polices, ces derniers doivent être suspendus et, en cas de condamnation, licenciés.
- Dire que faire interdiction aux journalistes de couvrir des événements d'actualité, telles des manifestations réunissant des dizaines de milliers de personnes, ou d'employer certains termes (prisonniers politiques, exilés, ...) viole gravement la liberté d'informer et devrait être prescrit dans un État démocratique.
